

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE

<http://www.as-jeanlurcat-hr.fr/>

**Jeudi 9 SEPTEMBRE – 17h45-18h45
dans le hall du collège**

Tu souhaites t'inscrire à l'AS du collège, pratiquer un ou plusieurs sports, en entraînement ou en compétition ? Rien de plus simple, il te suffit de rapporter remplie en intégralité (recto et verso) la fiche d'inscription accompagnée du règlement de la cotisation lors des inscriptions à l'AS à la date indiquée ci-dessus.

1 - RENSEIGNEMENTS

NOM : Prénom : Classe :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone : /

e-mail : (parents, obligatoire) @

2 - ACTIVITES CHOISIES

Les modalités d'accueil sont susceptibles d'évolution en fonction de la situation sanitaire

ATHLETISME (M. BOUDOULEC)

- ⇒ mercredi (14h-16h)
- ⇒ vendredi (16h45-18h45)

BADMINTON (M. SOMMAIRE)

- ⇒ mercredi (13h30/15h00) ou (15h00/16h30)

DANSE (Mme MARQUIER)

- ⇒ mercredi (13h30-15h pour les 6^e/5^e, 15h-16h30 pour les 4^e/3^e)

FUTSAL (M. RIEU)

- ⇒ vendredi (12h40-13h40) ou vendredi (15h45-18h)

BASKETBALL (Mme BOURSE)

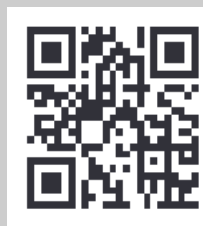
- ⇒ lundi (12h40-13h40)

HANDBALL (Mme BOURSE)

- ⇒ Mardi (12h40-13h40)

TENNIS DE TABLE OU VOLLEYBALL (Mme BOURSE)

- ⇒ jeudi (12h40-13h40)



3 - COTISATION : La cotisation annuelle est de **35€** pour les nouveaux inscrits et **15€** pour les inscrits de l'an dernier (en raison des perturbations dues au covid). Elle donne accès aux entraînements et compétitions des activités choisies tout au long de l'année.

Choix du règlement :

- Chèque (à l'ordre de « AS Collège Jean Lurçat »)
- Espèces
- chèque pass + Nouveau

Le Pass+, carte proposée par les départements 92 et 78, accompagne les **jeunes de la 6^{ème} à la majorité** et leur permet de bénéficier de multiples avantages dont une aide financière pour les **activités extrascolaires ,sport et culture d'un montant de 80 €** ou 100 € pour les boursiers.

Elle concerne donc tous les collégiens scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème} > inscription possible dès maintenant.

Comment payer sa cotisation à l'AS avec le pass + ?

Créer votre compte sur **passplus.fr**, puis activer votre compte à partir du courriel reçu (cela prendra quelques jours), ajouter le ou les enfants bénéficiaires. Il faudra ensuite fournir une photo. Vous aurez le droit à 80 € ou 100€ si vous êtes boursier. (justificatif 2020/2021) Vous pourrez choisir 60 euros pour le sport et 20 euros pour la culture ou inversement. Ces démarches doivent être faites par vos parents.

Ensuite il faudra imprimer les tickets pass plus. La il y a deux solutions, créer vos tickets de suite ou vous renseigner l'organisme dans lequel vous voulez les utiliser (association sportive du collège Jean Lurçat).

Saisissez ensuite le montant du ticket puis l'imprimer. Donnez le ensuite au professeur d'EPS responsable de l'activité pratiquée.

3 - AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) : mère/père/tuteur légal de l'élève :

Nom : Prénom : Classe :, inscrit mon enfant à l'Association Sportive du Collège Jean Lurçat d'Achères.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur de l'association sportive du collège Jean Lurçat. J'accepte que le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence (hospitalisation, intervention médicale).

DROIT A L'IMAGE :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> <u>l'autorise</u> | } | les professeurs à diffuser des photos de mon enfant prises lors des entraînements ou des compétitions dans le cadre du fonctionnement du site de l'association sportive. |
| <input type="checkbox"/> <u>Je n'autorise pas</u> | | |

Fait à Achères, le

Signature :

4 - REGLEMENT INTERIEUR :

- ✓ Tous les licenciés doivent avoir un comportement responsable et respectueux envers l'ensemble des intervenants (pratiquants, jeunes officiels et encadrants) et le matériel mis à disposition, à l'entraînement et en compétition. En cas de comportement déplacé, un élève pourra voir sa licence résiliée et son accès à l'association sportive interdit, sans remboursement de la cotisation.
- ✓ Il est souhaitable qu'un élève qui sait qu'il sera absent prévienne au plus tôt son enseignant. Il n'est pas du ressort des enseignants de signaler l'absence des élèves aux entraînements à leurs parents.
- ✓ Les compétitions se faisant par équipe, il est souhaitable que tous les élèves convoqués soient présents, afin de ne pas pénaliser les autres membres des équipes en compétition.
- ✓ Les enseignants n'effectuent pas la surveillance des élèves en dehors des horaires d'entraînement et de compétition.
- ✓ Lors des compétitions, votre enfant peut être amené à être sous la responsabilité de professeurs d'EPS d'autres collèges, dans les transports ou sur les sites de compétition. Son comportement dans ces cas-là doit être d'autant plus irréprochable.
- ✓ Chaque élève doit avoir à chaque entraînement ou compétition le matériel nécessaire et obligatoire, propre et en bon état de fonctionnement.

Signature de l'élève

Signature des parents